

Plan d'évacuation des eaux de chantier (PEE) pour les projets de la construction - DCPE872 (VD)

1) Renseignements généraux sur les travaux			
Dispositions légales : Le maître d'ouvrage (MO) est responsable de la protection des eaux et demeure garant de la conformité des rejets vis-à-vis de la législation en vigueur. En remettant le présent PEE, le MO et ses mandataires s'engagent à respecter les prescriptions de la directive cantonale relative à la Gestion des eaux de chantier DCPE872 (Lien : Eaux de chantier, Vaud).			
Construction concernée : N° de Parcelle : 709 N° CAMAC : 247050 Nom du projet : Transformation bât. ECA n°1033, aménagement locaux voirie et place de lavage Adresse du bâtiment : Route d'Yverdon 20			
Contacts	1 - Maître d'ouvrage	2 - Auteur de projet	
Entité/Société	Commune de Chavornay	Duvillard Pascal	
Nom, Prénom	024 442 85 10	024 441 53 83	
Téléphone	greffe@chavornay.ch	info@pduvillard.ch	
E-mail	Rue du Collège 2	Grand Rue 80	
Adresse	1373 Chavornay	1373 Chavornay	
Contacts	3 - Direction de travaux *	4 - Entreprise : personne désignée pour la protection des eaux *	
Entité/Société	Atelier d'architecture P.Duvillard SA	A définir	
Nom, Prénom	Duvillard Pascal		
Téléphone	079 212 32 83		
E-mail	info@pduvillard.ch		
Adresse	Grand Rue 80		
	1373 Chavornay		
* Le présent formulaire complété avec l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 est à transmettre à l'autorité communale par le MO (ou délégué) avant le début des travaux.			
Informations sur les travaux			
Démolition ☐ Transformation ☒		Surface de la fouille (terrassements) :	23 m ²
Construction ☐		Surface du radier (gros œuvres) :	m ²
Durée du chantier :	8 mois	Volume approximatif de béton :	16 m ³
Description succincte des travaux : Travaux intérieurs essentiellement de second œuvre Aménagement d'un dallage béton pour la place de lavage Le formulaire sera complété avec les entreprises avant le début des travaux.			

2) Gestion des eaux de chantier : récolte, traitement, contrôle et évacuation

Secteurs et zones de protection des eaux : ☒ secteur üb ☐ secteur Au ☐ zones S

Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier

Le tableau de la page suivante (annexe 1) doit être **dûment complété** en tenant compte **des travaux entrepris par le MO**.

- En fonction du **dimensionnement des eaux de chantier**, les **dispositifs de traitement** et le **choix des exutoires** sont à déterminer conformément à la DCPE872.
- Les **moyens mis en place par le MO** doivent **garantir en tout temps le respect des prescriptions de l'Ordonnance sur la protection des eaux**.

Pour le dimensionnement des eaux de chantier météoriques (ex. eaux de fouilles / lessivages) la formule suivante peut s'appliquer :

Volume eaux de chantier météoriques	=	Surface à considérer*	X	Intensité de pluie**	X	Coefficient de ruissellement**
--	---	--------------------------	---	-------------------------	---	-----------------------------------

* Selon les plans du projet (emprises des fouilles / zones lessivées / toute autre zone impactée par le projet)

** Pour le **dimensionnement des eaux de chantier météoriques** un **support d'aide** est **disponible** selon l'accès suivant : [Lien : Eaux de chantier, Vaud](#).

Surface à considérer (m ²)	Intensité de pluie (mm/j)	Coefficient de ruissellement	Débit d'eaux météoriques (m ³ /h) à reporter dans le tableau page suivante

3) Engagements du MO (ou délégué)

Le MO (ou délégué) **confirme avoir** :

- complété le **tableau à la page suivante (annexe 1)** (dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier) ☐ oui
- adjoint au présent PEE un/des plan(s) illustrant la gestion des eaux de chantier ☐ oui

Le MO (ou délégué) **s'engage à transmettre avant le début des travaux à l'autorité communale une version mise à jour du présent PEE** avec :

- l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 (en orange page 1) ☐ oui
- un plan d'urgence pour les événements extraordinaires (adapté avec les personnes de contact) ☐ oui

Signature du maitre d'ouvrage (ou délégué)

Date : **21.08.2026**

Prénom, Nom : **Commune de Chavornay**

Signature(s) :

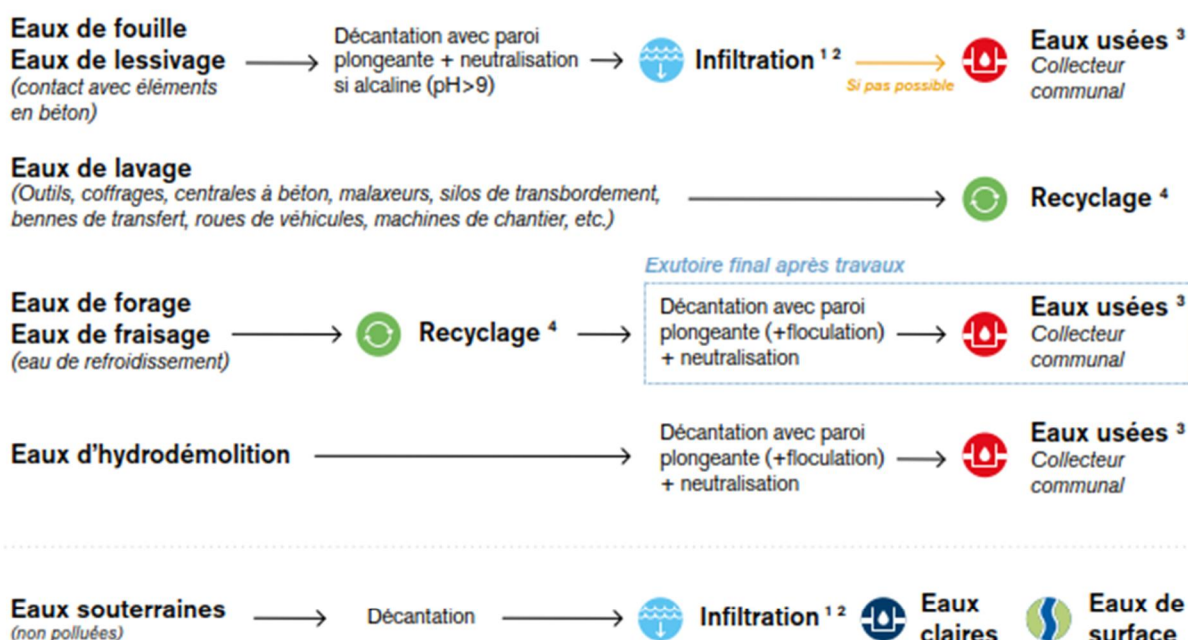


Annexe 1 : Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier				
Types d'eaux	Traitement	Exutoire	Débit max. projeté / à traiter (m³/h)	Commentaire(s)
Gros-œuvre				
Eaux de fouille Eaux de lessivage <i>(contact avec béton, etc.)</i>	☐ Décantation paroi plongeante + neutralisation	☐ Eaux usées ☐ Infiltration		
Eaux de lavage <i>(outils, coffrage, centrale à béton, roues d'engin de chantier...)</i>		☐ Recyclage		
Eaux de forage Eaux de fraisage <i>(eaux de refroidissement)</i>	☐ Décantation paroi plongeante + neutralisation ☐ Floculation	Pendant travaux ☐ Recyclage Après travaux ☐ Eaux usées		
Eaux souterraines <i>(non polluées)</i>	☐ Décantation	☐ Infiltration ☐ Collecteur Eaux claire ☐ Eaux de surface		
Second-œuvre				
Eaux de lavage		☐ Recyclage ☐ Traitement et évacuation selon les fiches de sécurité des produits		
Eaux sanitaires				
Lavabo, WC		☐ Eaux usées ☐ WC chimiques		
Commentaire(s)				

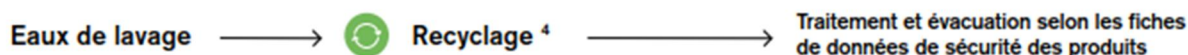
Commentaire(s) (suite)

Schéma de principe pour le traitement et l'évacuation des eaux de chantier (extrait de la DCPE 872)

Gros-œuvre



Second-œuvre



Eaux sanitaires



Stockage



¹ cf. schéma 3 illustrant le principe d'infiltration à travers la couche biologiquement active du sol.

² L'évacuation par infiltration des eaux de fouille, de lessivage et souterraines, après traitement, est soumise à une autorisation spéciale de la part de la Section Eaux souterraines de la DGE dans les secteurs particulièrement menacés (secteurs Au/Ao de protection des eaux et aires d'alimentation Zu).

³ Un préavis favorable de la STEP est nécessaire. Cette dernière fixe les conditions de rejet, peut exiger l'installation d'un compteur d'eau et imposer une taxe de rejet pour les déversements dans les eaux usées.

⁴ L'autorité compétente peut autoriser exceptionnellement le rejet de ces eaux dans le collecteur des eaux usées (STEP).